



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 30 MARS 2022

Convocation adressée aux
délégués le :

24 Mars 2022

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 30
- Votants : 43

Délibération affichée le :

1^{er} Avril 2022

Délibération certifiée
exécutoire le :

1^{er} Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-quatre mars, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARION, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, Mme Véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean Michel DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, Mme Pascale JOURDAIN, Mme Nathalie LIMEUX, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean Louis LEFEBVRE, M. Manuel LENGAGNE, M Sébastien OGEZ, M. Marcel PART.

Etaient excusés : M. Sylvain ROBERT, M. Yves DUPONT, M. Sébastien DECARPENTRY, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Christine STIEVENARD, Mme Monique ZARABSKI.

Ont donné procuration : Monsieur Jean François CARON à Monsieur Philippe DALLE, Monsieur André GUILLOU à Monsieur Philippe DALLE, Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Alain QUEVA, Monsieur Kevin DEGREAUX à Monsieur Sébastien DARRAS, Monsieur Patrice FRERE à Madame Nathalie LIMEUX, Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT à Madame Ewa VIVIER, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Anne Sophie DUBOIS à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Gorges KOPROWSKI, Monsieur Olivier GACQUERES à Monsieur Jean Michel DUPONT, Madame Joëlle FONTAINE à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Bernard JASPART à Monsieur Jean Louis LEFEBVRE, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Marcel PART.

Secrétaire de séance : M. Jean Michel DUPONT

Lors de sa réunion du 17 octobre 2019, le comité syndical avait accordé une subvention de 100 000 euros à la société Sefar Fyltis suite à l'extension de l'entreprise située rue de Rome à Billy-Berclau. Cette extension a généré des nouveaux investissements et le transfert d'une vingtaine d'emplois.

Une convention d'aide a été signée entre le SIZIAF et Sefar Fyltis pour définir les modalités de versement de l'aide.

Un premier acompte de 30 000 € a été versé en 2020. Le solde de 70 000 € doit être versé en 2022.

La convention signée prévoyait une fin d'opération le 17 février 2022. Compte-tenu de la crise liée au COVID depuis 2 ans, les investissements ne sont pas tous finalisés et

3 –

**SEFAR FYLTIS :
PROLONGATION DU
CONTRAT D'AIDE EN
RAISON DU COVID**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID : 062-256200742-20220330-DELIB20220303-DE

l'entreprise nous demande de bien vouloir prolonger la fin de l'opération au 31 décembre 2022.

Considérant que la crise du COVID était imprévisible et qu'elle s'est imposée à l'entreprise,

Vu le projet d'avenant joint en annexe,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer l'avenant permettant de prolonger le délai de l'opération au 31 décembre 2022.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

Le Président

Andre KUHCINSKI



PARC DES INDUSTRIES ARTOIS-FLANDRES

AVENANT N°1

CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF « AIDES AU DEVELOPPEMENT DES GRANDES ENTREPRISES » signé entre SEFAR FYLTIS et le SIZIAF le 22 juin 2020

ENTRE

Le syndicat mixte du Parc des industries Artois-Flandres (SIZIAF) représenté par son Président, Monsieur André KUCHCINSKI agissant en vertu d'une délibération de son comité syndical en date du 30 mars 2022, ci-après dénommée « le SIZIAF »,

d'une part,

ET

La Société SEFAR FYLTIS, sise au 101 Boulevard Sud – Parc des Industries Artois Flandres – 62138 BILLY-BERCLAU, représentée par Monsieur Philippe COUNET, Directeur Général, ci-après dénommée « le bénéficiaire »,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Considérant que la crise du COVID débutée en mars 2020 a perturbé le programme d'investissement de l'entreprise Sefar Fyltis,
Considérant que cet évènement était imprévisible et s'est imposé à l'entreprise,
Considérant que l'opération de développement décrite dans la convention devant se terminer le 17 février 2022 est encore en cours de finalisation,
il est proposé de prolonger le délai de l'opération au 31 décembre 2022.

D'un commun accord entre les parties, le présent avenant modifie l'article 2.2 de la façon suivante :

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

2.2 : Calendrier de l'opération

Le déroulement de l'opération est prévu du 18 février 2019 au 31 décembre 2022.

Le bénéficiaire s'engage également à :

- maintenir le site et les emplois en région Hauts-de-France,
- maintenir le potentiel productif (ressources humaines, brevet, etc...) de la société en région Hauts de France pendant toute la durée de la convention;
- maintenir les investissements retenus pour le projet pendant 5 ans à l'issu du programme;
- informer le SIZIAF, par tout moyen formel, de toute difficulté rencontrée dans la réalisation de son projet, tant au niveau de son contenu que dans les délais de réalisation ainsi que de tout changement ou évènement notable dans l'évolution de sa société ou de son établissement (effectifs, forme et statuts de l'entreprise, changement d'adresse, ouverture d'une procédure collective..),
- informer régulièrement le SIZIAF de l'avancement du projet faisant l'objet de la présente convention.

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait à DOUVRIN, le avril 2022

Pour la Société SEFAR FYLTIS

Pour le syndicat mixte SIZIAF

Philippe COUNET
Directeur Général

André Kuchcinski
Président